



Les agents de la fonction publique plus souvent victimes de violences dans le cadre de leur métier que les salariés du privé

Daphné CHÉDORGE-FARNIER

Les agents de la fonction publique sont, en 2021, plus souvent victimes de violences, notamment d'injures, de menaces ou de harcèlement moral, que les salariés du privé (14 % contre 12 %). Cet écart provient d'une plus forte exposition professionnelle : hors violences conjugales, 45 % des atteintes décrites par les agents publics sont associées à leur métier, contre 33 % pour les salariés du privé.

Les atteintes dans un cadre professionnel concernent plus souvent des agents en contact avec le public et certaines professions telles que les policiers ou les professions intermédiaires de la santé et du travail social. Les agents de moins de 30 ans sont plus souvent victimes que les personnes plus âgées ; les immigrés sont moins souvent victimes que les personnes sans ascendance migratoire, sauf pour les discriminations. Une plainte est déposée dans 9 % des cas, contre seulement 3 % pour les salariés du privé. Le dépôt de plainte est plus fréquent dans les cas de violences physiques (23 %) ou de menaces (19 %).

Le sentiment d'insécurité au travail concerne 22 % des agents de la fonction publique, souvent ou de temps en temps, contre 14 % des salariés du privé.

Les agents de la fonction publique plus souvent victimes d'atteintes à la personne que les salariés du privé...

Selon l'enquête Vécu et ressenti des personnes en matière de sécurité (VRS) de 2022 (voir Source et méthodologie), 14 % des agents publics ont été victimes en 2021 d'au moins une atteinte à la personne, que ce soit dans l'exercice de leurs fonctions ou dans un contexte personnel. Les atteintes les plus citées sont les injures : 6 % des agents en ont été victimes en 2021 ; puis viennent le harcèlement moral (5 %), les violences de nature sexuelle¹, les menaces, les discriminations et enfin les violences physiques (1 %) [Figure ①].

En comparaison, les salariés du secteur privé se sont moins souvent déclarés victimes (12 %, contre 14 %), notamment pour ce qui concerne le harcèlement moral, les injures ou les menaces. En revanche, les violences physiques, les discriminations, voire les violences sexuelles sont citées dans des proportions égales par les salariés du public et du privé.

... du fait d'une plus forte exposition dans le cadre professionnel

La prévalence plus élevée des atteintes subies par les agents de la fonction publique s'explique par une plus forte exposition professionnelle. Hors violences conjugales, les atteintes décrites par les agents publics ont lieu dans 45 % des cas dans le cadre professionnel et dans 37 % des cas dans un autre contexte (activités de loisirs, associatives, etc.) ; dans 18 % des cas, le contexte de l'atteinte n'est pas précisé (Figure ②). Parmi les salariés du privé, seules 33 % des atteintes décrites ont eu lieu dans un contexte professionnel alors que 46 % sont associées à un contexte non professionnel.

Le fait que les agents publics soient plus souvent victimes que les salariés du privé sur leur lieu de travail s'observe pour tous les types d'atteintes à l'exception des violences sexuelles. En particulier, 59 % des violences physiques (non sexuelles) subies par les agents publics se sont déroulées dans le cadre professionnel, contre 19 % de celles subies par les salariés du privé. De même, la moitié

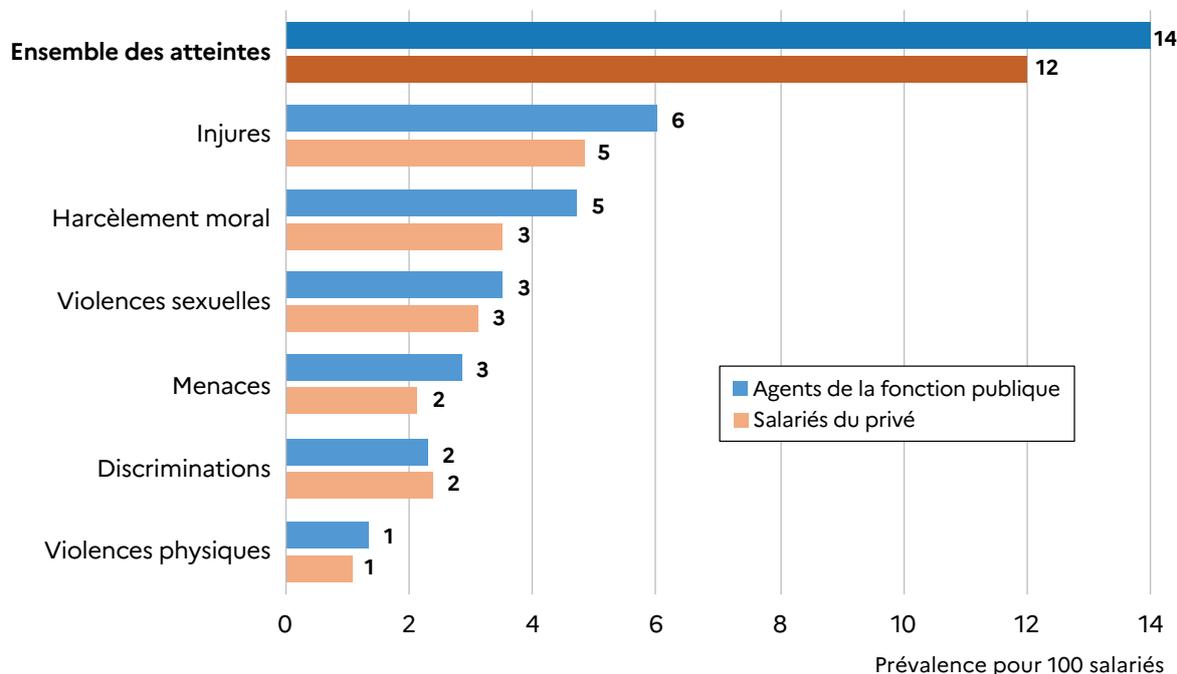
1. Les violences sexuelles peuvent être de nature physique (viol, tentative de viol, etc.) ou non physique (harcèlement sexuel, exhibition sexuelle, etc.) ; la plupart sont non physiques (81 %).

des actes d'injure ou de menace décrits par les agents publics se sont passés sur le lieu de travail, contre moins d'un tiers de ceux décrits par les salariés du privé. Les

discriminations sont, elles, le plus souvent associées à un contexte privé (dans 61% des cas pour les agents publics), tout comme les violences sexuelles (44%)².

Figure ① : Part des victimes d'atteintes à la personne parmi les salariés de la fonction publique et du secteur privé en 2021

en %



Source : Enquête VRS 2022.

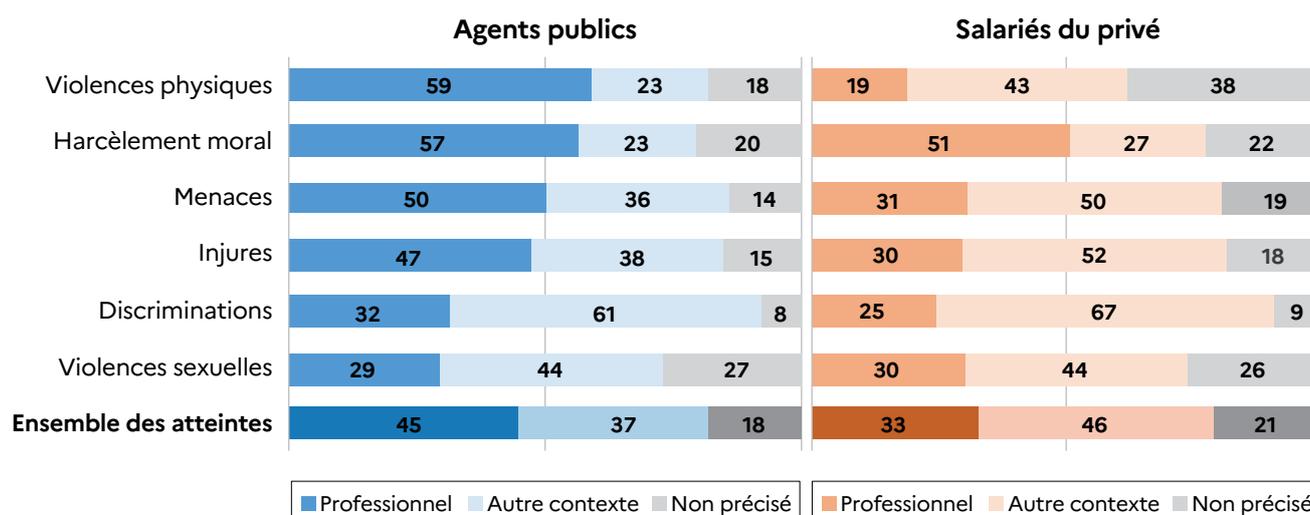
Champ : Salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Note : Contrairement aux autres figures de cette publication, les atteintes décrites ici portent uniquement sur l'année 2021 (voir encadré Source et méthodologie).

Lecture : En 2021, parmi les agents de la fonction publique, 14 % ont été victimes d'au moins une atteinte à la personne, quel qu'en soit le contexte ; 6 % ont subi des injures et 3 % des violences sexuelles (physiques ou non physiques).

Figure ② : Contexte dans lequel se sont déroulées les atteintes subies - hors violences conjugales

en %



Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Atteintes à la personne (hors violences conjugales) décrites par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Note : La catégorie « autre contexte » regroupe les modalités suivantes : Activité de loisir, études ou scolarité, activité sportive, activité associative, autre contexte.

Lecture : Dans la fonction publique, 45 % des atteintes décrites par les agents (hors violences conjugales) sont associées au contexte professionnel, 37 % à un autre contexte, et 18 % à un contexte non précisé. Parmi les actes de violence physique (non sexuelle), 59 % sont décrits dans le contexte professionnel.

2. Pour 27 % des violences de nature sexuelle décrites par les agents publics (hors violences conjugales), le contexte n'est pas précisé ; il est probable qu'il s'agisse majoritairement d'atteintes dans un contexte privé. Pour ce qui est des discriminations, le contexte n'est pas précisé dans seulement 8 % des cas.

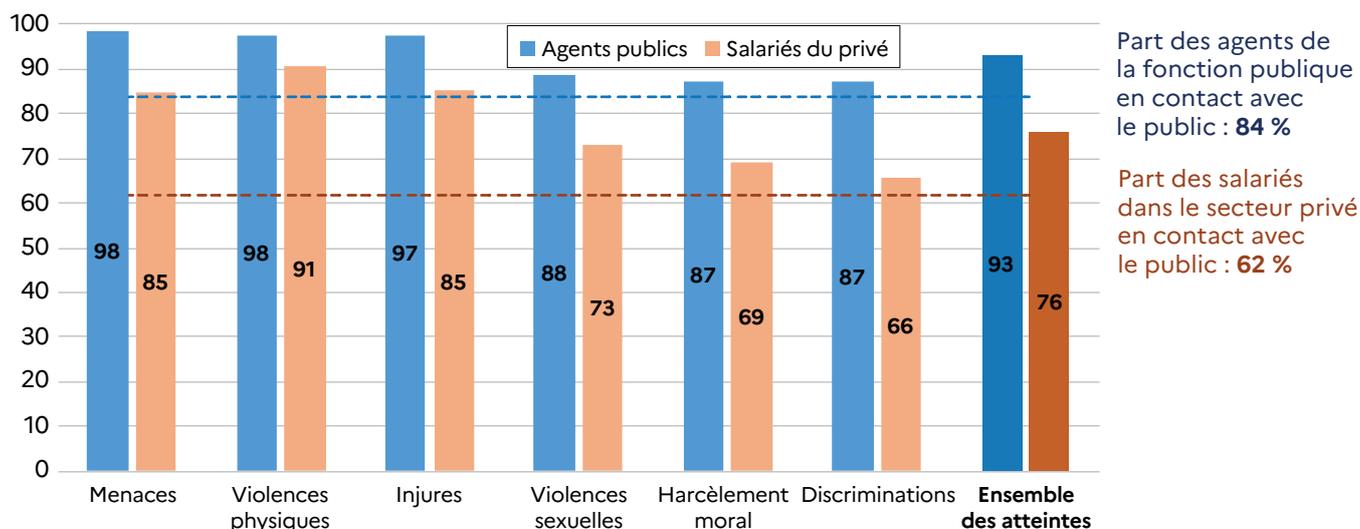
Les atteintes dans le contexte professionnel concernent plus souvent des salariés en contact avec le public

Les salariés en contact avec le public sont surreprésentés parmi les victimes d'atteintes dans le contexte du métier. Ainsi, dans la fonction publique, 93% des atteintes sont subies par des agents en contact avec le public alors que ces derniers ne représentent que 84% des agents de la fonction publique. Il en va de même dans le secteur privé (76%, contre 62%). C'est particulièrement le cas pour les violences physiques ainsi que pour les

menaces et les injures : dans la fonction publique, la quasi-totalité de ces victimations sont subies par des agents en contact avec le public (Figure 3).

Les policiers, militaires et pompiers sont les premiers concernés : particulièrement exposés aux menaces et aux injures, ils représentent 5% des agents de la fonction publique mais 19% des victimations ayant eu lieu dans le contexte professionnel (Figure 4). Les professions intermédiaires de la santé et du travail social sont aussi surreprésentées : 11% des agents publics exercent ces professions mais ils subissent 17% des atteintes se passant dans le contexte professionnel.

Figure 3 : Atteintes dans le contexte professionnel subies par des personnes en contact avec le public en %

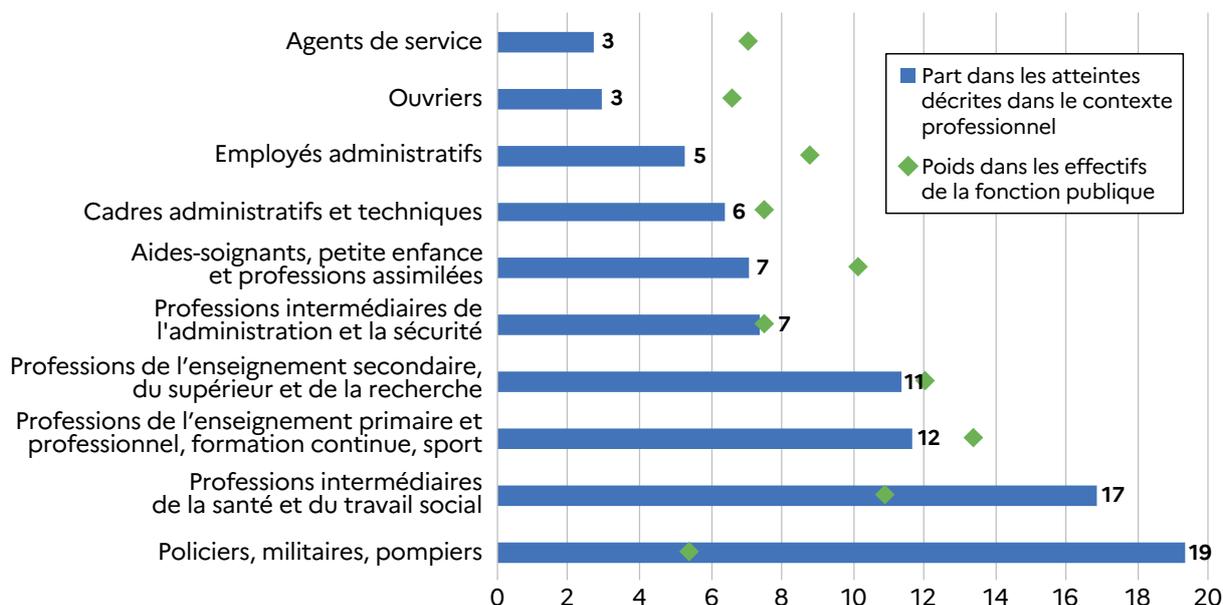


Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Parmi toutes les menaces ayant eu lieu dans le contexte professionnel, 98 % étaient subies par des agents en contact avec le public.

Figure 4 : Famille de métiers des agents publics victimes de violences dans un contexte professionnel en %



Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 19 % des atteintes décrites dans le contexte professionnel (violences physiques ou sexuelles, injures, menaces, harcèlement moral ou encore discriminations) sont subies par des policiers, militaires ou pompiers alors que ces métiers ne représentent que 5 % des effectifs.

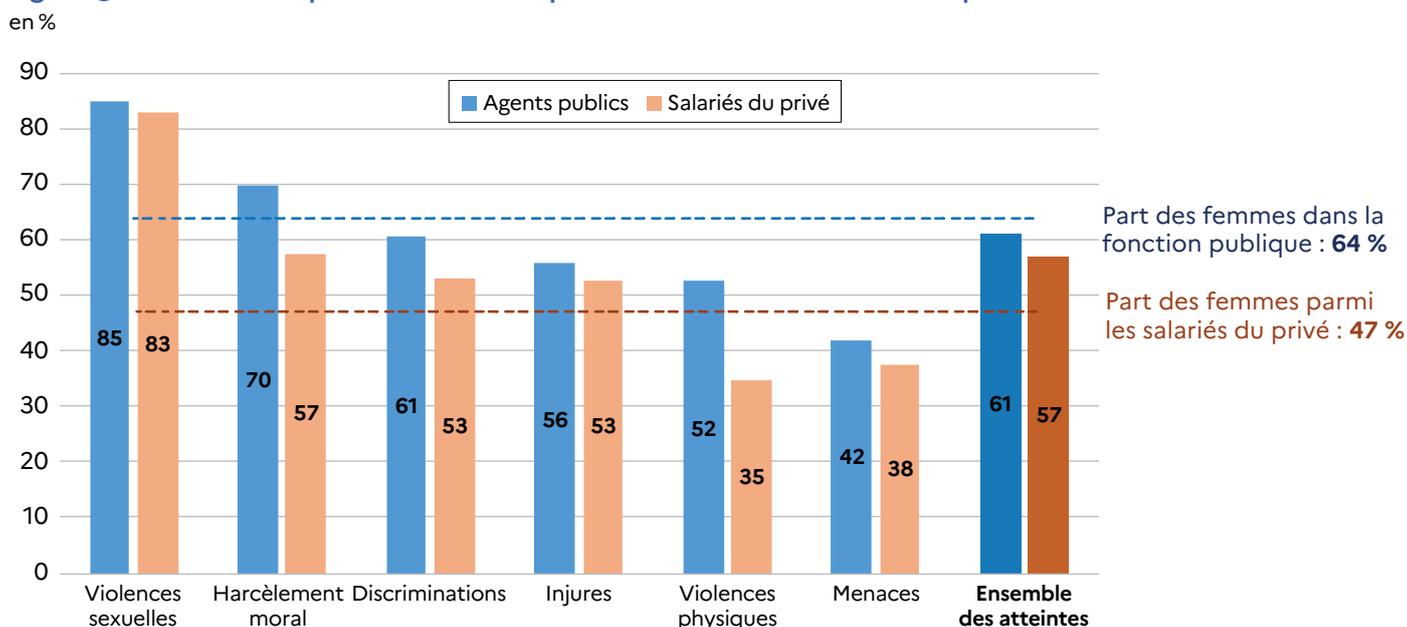
Les jeunes plus concernés par les violences physiques et sexuelles, les immigrés par les discriminations

Parmi les victimes d'atteintes dans le contexte professionnel, les femmes sont légèrement sous-représentées dans la fonction publique (61% des atteintes, contre 64% des effectifs), alors qu'elles sont surreprésentées dans le secteur privé (57% des atteintes, contre 47% des salariés) [Figure 5]. Plus souvent victimes de violences sexuelles (85% des victimations décrites sur le lieu de travail) et de harcèlement moral (70%), les femmes dans la fonction

publique sont au contraire sous-représentées parmi les victimes de violences physiques (52% des atteintes) et de menaces (42%).

Toujours dans le contexte professionnel, les jeunes sont les plus exposés aux violences, alors que les plus âgés le sont moins, dans le public comme dans le privé. Dans la fonction publique, les moins de 30 ans subissent 17% des atteintes déclarées dans le contexte du métier, alors qu'ils ne représentent que 13% des agents (Figure 6). Ils sont notamment plus sujets aux violences de nature sexuelle (32% des atteintes, physiques ou non physiques) et physique (25%). En revanche ils sont moins exposés aux discriminations (8%). Les agents de 50 ans

Figure 5 : Atteintes aux personnes décrites par des femmes dans le contexte professionnel



Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 52% des violences physiques subies dans le cadre professionnel l'étaient par des femmes, alors que celles-ci représentent 64% des effectifs.

Figure 6 : Atteintes aux personnes dans le contexte professionnel selon l'âge de la victime

	Moins de 30 ans		30-49 ans		50 ans ou plus	
	Fonction publique	Secteur privé	Fonction publique	Secteur privé	Fonction publique	Secteur privé
Violences sexuelles	32	44	55	46	13	10
Violences physiques	25	26	57	42	18	32
Menaces	16	21	63	61	21	18
Injures	14	21	58	59	29	20
Harcèlement moral	12	18	56	56	31	26
Discriminations	8	19	60	72	32	9
Ensemble des atteintes	17	24	58	56	25	19
Part dans la population de référence	13	18	52	53	36	29

Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 17% des atteintes subies dans le contexte professionnel le sont par des agents de moins de 30 ans, quand ceux-ci représentent 13% des agents.

et plus sont, au contraire, sous-représentés parmi les victimes d’atteintes dans le cadre professionnel - 25 % des atteintes les concernent, alors qu’ils constituent 36 % des agents – et ce, quel que soit le type d’atteinte. Ils sont cependant plus touchés par les discriminations (32 %) et le harcèlement moral (31 %). Enfin, les agents de 30 à 49 ans sont surreprésentés parmi les personnes victimes d’atteintes sur le lieu professionnel et ce, quelles que soient les atteintes (58 %, contre 52 %).

Les immigrés sont, eux, sous-représentés parmi les victimes d’atteintes dans le cadre du métier : 4 % des victimations décrites les concernent, alors qu’ils représentent 7 % des agents publics (Figure 7). Ils sont cependant surreprésentés parmi les victimes de discriminations : 11 % des atteintes dans la fonction publique, et 18 % dans le secteur privé. Quant aux descendants d’immigrés, leur part parmi les victimes d’atteintes dans un contexte professionnel est la même

que celle parmi les effectifs de la fonction publique (9 %). Ils sont cependant plus nombreux parmi les victimes de discriminations (14 %) et de violences physiques (13 %). Le motif de discrimination le plus souvent évoqué par les immigrés et les descendants d’immigrés est leur origine (Pénicaud et Rémila, 2024).

Dans la fonction publique, 9 % des atteintes dans le cadre professionnel font l’objet d’une plainte

La grande majorité des atteintes subies par les agents dans le contexte de leur métier n’est pas suivie d’un dépôt de plainte. Cependant, le taux de plainte est plus élevé dans la fonction publique (9 %) que dans le secteur privé³ (3 %) [Figure 8]. Dans la fonction publique, les victimations qui donnent le plus lieu à des plaintes sont les violences physiques (23 %, proportion proche du

Figure 7 : Part des victimations dans le contexte professionnel subies par des immigrés ou des descendants d’immigrés

en %

	Immigrés		Descendants d’immigrés	
	Fonction publique	Secteur privé	Fonction publique	Secteur privé
Violences physiques	3	8	13	11
Violences sexuelles	2	7	9	11
Harcèlement moral	4	8	9	11
Injures	3	7	8	8
Menaces	2	7	10	7
Discriminations	11	18	14	15
Ensemble des atteintes	4	8	9	10
Part dans la population de référence	7	11	9	9

Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Dans la fonction publique, 3 % des violences physiques décrites dans le contexte professionnel sont subies par des immigrés, quand ceux-ci représentent 7 % des effectifs.

Figure 8 : Part des atteintes en milieu professionnel ayant fait l’objet d’une plainte

en %

	Fonction publique	Secteur privé
Atteintes subies dans le contexte professionnel	9	3
dont... Violences physiques	23	22
Menaces	19	8
Injures	7	2
Harcèlement moral	6	2
Violences sexuelles	3	3
Discriminations	0	0
Atteintes subies dans d’autres contextes	6	5
Ensemble tous contextes confondus	8	4

Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Atteintes à la personne décrites dans le contexte du métier par les salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : Parmi les actes de menace subis par des agents de la fonction publique dans le cadre professionnel, 19 % ont fait l’objet d’un dépôt de plainte.

3. Les plaintes sont plus fréquentes quand la victimation a eu lieu dans le contexte professionnel que dans un autre contexte pour les agents publics (9 %, contre 6 %) ; c’est l’inverse pour les salariés du privé (3 % dans le contexte professionnel, contre 5 % dans un autre contexte).

secteur privé) et les menaces (19%, soit deux fois plus que dans le privé). Les injures dans le cadre du métier donnent, elles aussi, plus souvent lieu à une plainte (7%) que dans le secteur privé (2%). Cette plus forte propension à déposer plainte pourrait s'expliquer par le fait que le Code pénal prévoit une peine qui permet de protéger les personnes chargées d'une mission de service public (voir Source et méthodologie).

Le sentiment d'insécurité au travail concerne 22 % des agents publics

En 2022, un agent de la fonction publique sur cinq (22%) déclare se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité sur son lieu de travail (face aux usagers, aux clients, aux collègues, etc.), contre 14% des salariés du privé (Figure 9). Ce sentiment concerne plus souvent des personnes en contact avec le public, mais surtout les personnes qui ont elles-mêmes été victimes d'atteintes dans le cadre de leur métier. Ainsi, 20% des

agents victimes d'atteintes en 2021 déclarent se sentir souvent en insécurité sur leur lieu de travail, contre 6% de l'ensemble des agents de la fonction publique.

Dans certains métiers, le sentiment d'insécurité au travail est très répandu : 46% des policiers, militaires et pompiers déclarent se sentir de temps en temps ou souvent en insécurité sur leur lieu de travail, tout comme 32% des agents exerçant une profession intermédiaire de la santé et du travail social. Ces métiers sont aussi les plus concernés par les violences subies dans le cadre professionnel. À l'inverse, ce sentiment n'est partagé que par 12% des cadres administratifs et techniques de la fonction publique.

Le sentiment d'insécurité au travail est peu différent selon l'âge et le sexe, même s'il est un peu moins ressenti chez les plus jeunes, chez les plus âgés, et parmi les hommes. Il est à chaque fois plus élevé parmi les agents de la fonction publique que parmi les salariés du privé.

Figure 9 : Sentiment d'insécurité au travail

en %

	Souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais
Agents de la fonction publique	6	16	25	53
<i>dont victimes d'atteintes dans le contexte professionnel</i>	20	36	25	19
<i>dont personnes en contact avec le public</i>	7	18	27	49
Salariés du secteur privé	4	10	19	67
<i>dont victimes d'atteintes dans le contexte professionnel</i>	14	27	26	33
<i>dont personnes en contact avec le public</i>	5	14	22	59

Source : Enquête VRS 2022.

Champ : Salariés de la fonction publique ou du secteur privé résidant en logement ordinaire, en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion.

Lecture : En 2022, 53 % des agents de la fonction publique déclarent ne jamais se sentir en insécurité sur leur lieu de travail (face aux usagers, aux clients, aux collègues, etc.).

Source et méthodologie

Source

L'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) est une enquête du service statistique ministériel de la sécurité intérieure menée auprès d'un large échantillon de personnes représentatives de la population. Elle permet de mesurer l'insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie, en particulier les plus récents. L'enquête s'intéresse en outre aux préoccupations de la population en matière de sécurité et à ses opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité sur le territoire français. L'année 2022 correspond à la première édition de l'enquête. Environ 100 000 personnes ont répondu lors de cette édition.

Champ

L'enquête s'adresse à l'ensemble des personnes de 18 ans et plus résidant dans un logement « ordinaire » en France métropolitaine, à la Martinique, en Guadeloupe ou à La Réunion. Cette étude porte plus précisément sur les personnes en emploi, agents de la fonction publique ou salariés du secteur privé, qui ont moins de 65 ans.

Atteintes dans le contexte professionnel : Cette étude s'intéresse spécifiquement aux atteintes à la personne subies dans le cadre professionnel : violences physiques (non sexuelles), violences sexuelles (physiques ou non physiques), harcèlement moral, injures, menaces ou encore discriminations. L'enquête VRS demande aux personnes interrogées si elles ont été victimes de ces différentes atteintes et, si oui, à quel moment de leur vie.

Si des atteintes ont eu lieu en 2021 (N-1) ou en 2022 (N), les victimes donnent ensuite des informations sur les circonstances et le contexte dans lequel s'est produite la dernière de chacune d'entre elles. Cela permet de déterminer si la dernière atteinte a eu lieu dans le cadre du métier ou dans un autre contexte. Les références aux atteintes dans le cadre professionnel portent donc nécessairement sur la dernière atteinte subie. Par exemple, une personne peut avoir été victime de trois injures durant les années 2021 ou 2022, mais décrira seulement le contexte dans lequel s'est produite la dernière.

Pour caractériser le contexte professionnel, on utilise la question et la modalité de réponse suivantes : « Vous avez subi ces faits dans le cadre : 1 - De votre métier (y compris stage) ». Les personnes retenues comme victimes de discrimination dans le cadre professionnel sont celles qui ont répondu avoir subi un traitement défavorable « Au travail (refus d'une promotion ou d'une augmentation par exemple) ».

Circonstances aggravantes pour les personnes chargées d'une mission de service public : Les agents publics bénéficient dans certains cas d'une protection associée à leur fonction. L'outrage à agent est un acte commis à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public et qui nuit à la dignité ou au respect dû à sa fonction. Selon les termes de l'article 433-5 du Code pénal, sont considérés comme des outrages notamment :

- les insultes orales,
- l'envoi d'objets ou de lettres d'insultes,
- les menaces orales ou écrites,
- les gestes insultants ou menaçants (les violences physiques sont punies comme les coups et blessures).

Repondération : Dans le cadre de cette étude, l'enquête VRS 2022 a fait l'objet d'un redressement spécifique pour la fonction publique et le secteur privé afin de correspondre aux estimations produites dans l'enquête Emploi 2022.

Pour en savoir plus

- Bernardi V. (2022), *Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête Cadre de vie et sécurité*, édition 2021, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Insecurite-et-victimation-les-enseignements-de-l-enquete-Cadre-de-vie-et-securite>
- Guedj H. et Zilloniz S. (2022), *Panorama des violences en France métropolitaine*. Enquête Genese 2021. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Panorama-des-violences-en-France-metropolitaine-enquete-Genese-2021>
- Moreau A. et Juillard M. (2022), « Les atteintes contre les forces de sécurité intérieure », *Interstats Analyse* n° 42, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-atteintes-contre-les-forces-de-securite-interieure-Interstats-Analyse-N-42>
- Pénicaud E. et Rémila N. (2024), « 9 % des personnes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au travail en 2021 », *Insee Première* n° 1983, Insee.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7760309#:~:text=Insee%20Premi%C3%A8re%20C2%B7%20F%C3%A9vrier%202024%20C2%B7%20n.discriminations%20au%20travail%20en%202021>
- Zilloniz S. (Coord.) (2023), *Vécu et ressenti en matière de sécurité. Victimation, délinquance et sentiment d'insécurité*, Rapport d'enquête – édition 2022, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
<https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/SSMSI/Rapport-d-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS-2022>

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 48
ISSN : 2267-6570



STATISTIQUE
PUBLIQUE La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.